



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 juin 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 23 juin à 18h30.

Présents : Emmanuel LABASSE (Maire), Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Pascal FOURNIER Camille MARTIN, Amélie PANCRACIO, Frédéric ROUX, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE.

Absents excusés : Sylvain CREGUT (pouvoir donné à Emmanuel LABASSE), Baptiste SIMON (pouvoir donné à Amélie PANCRACIO), Daniel VAUZEILLES.

Madame Pauline BOUCHEREAU a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Délégation de Service Public (DSP) pour le Camping « les Bombes » : principe et création de la commission DSP.
- Point sur les travaux au Camping Car Park.
- Achat maison de Voissières : convention de gardiennage, convention de portage foncier SMAF, diagnostic, plans.
- Aménagement de l'entrée du Bourg : devis relevé topographique, descriptif, budget global, demande de subvention.
- Réhabilitation mairie : subvention DETR.
- Enfouissement réseau BT, EP et TC Champsiau et Berlaire.
- Participation financière au critérium de Chastreix.
- Parcelle ZN27 et ZN130 : intention de vente de Monsieur KUCZMOWSKI Rodolphe
- Nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2023.
- Commission RAPO, dépenalisation et régie du stationnement payant.
- Comptes administratifs des sections 2021
- Cimetière : rachat moitié de concession double à M. BELLON
- Création d'emplois liés à l'accroissement d'activité saisonnière
- Questions diverses :
 - Point subventions global : Sanitaires PMR.
 - Prêt matériel ACES Expériences 9-11 septembre 2022.
 - Animations : Escape Game mobile, cabanon démontable VTT (M. Rollandt), Eden Circus.
 - Demandes particulières administrés : changement de miroir de rue (Mmes GRATADEIX et MORILLAT), dangerosité Les Rives (demande M et Mme CHOQUET CARRIE)
 - Achat ordinateur commission animation
 - Rabany : livres Barbus Müller
 - Mode de publication des actes

I. DSP CAMPING LES BOMBES : principes, création commission

Monsieur le Maire rappelle les éléments de la convention en cours : délégation de service public (DSP) avec contrat d'affermage qui s'achève le 31 décembre 2023 (durée initiale 18 ans). Le chiffres d'affaires dégagé en 2021 (Camping les bombes) a été de 365 519,20 €.

I.1. LES MODES DE GESTION POSSIBLES :

Sur la base des éléments transmis par Maitre MARION, Monsieur le Maire projette les modes de gestion possibles :

- **La régie directe** : gestion par la commune par ses propres moyens et agents

- **La gestion déléguée par la collectivité : 3 possibilités**

- **Bail commercial** : pas de contrôle possible sur le détenteur du bail, formalités de résiliation contraignantes
- **Bail emphytéotique administratif** : durée du bail de 18 ans minimum à 99 ans
- **Délégation de service public (DSP) : 3 formes possibles**
 - **Concession** : investissement réalisé par le concessionnaire (la collectivité charge son cocontractant de réaliser des travaux de premier établissement) et d'exploiter à ses frais le service pendant une durée déterminée en prélevant directement auprès des usagers du service public des redevances qui lui restent acquises.
 - **Affermage** : le fermier se voit remettre pour la durée du contrat les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service par la commune moyennant le versement d'une contrepartie prélevée sur les ressources tirées de l'exploitation. Durée plus courte qu'une concession (3 à 12 ans selon le cas, négociable).
 - **Régie intéressée** : rémunération du régisseur généralement par une part fixe et une part variable d'intéressement à certains résultats d'exploitation (prime en % du CA)

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne l'affermage, une durée trop courte a tendance à bloquer l'investissement : à voir avec M MARION si la durée peut être plus longue que 12 ans.

Monsieur le Maire propose de prévoir une clause demandant aux gestionnaires du camping d'investir, sous réserve que cela soit validé par Me MARION (investissement minimum par an). Plusieurs investissements pourraient par exemple être planifiés : piscine couverte, étoiles....

Monsieur Frédéric ROUX pose la question de l'âge de Monsieur et Madame BARTHELEMY. Monsieur le Maire indique qu'il est de toute façon possible de céder le contrat, ce qui a déjà été fait auparavant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal **valident le fait d'opter pour une délégation de service public (DSP) pour la future gestion du camping « Les Bombes »**. Ils valident également l'exploitation du camping comme bien affecté à un service public touristique **sous la forme d'un contrat d'un affermage** (conseillé par Maître MARION).

1.2. CREATION DE LA COMMISSION DSP

Monsieur le Maire présente le rôle de la commission DSP : ouverture des plis contenant les candidatures, analyse des candidatures, détermination de la liste des candidats admis à présenter une offre, ouverture des plis contenant les offres, émission d'un avis.

Monsieur le Maire rappelle **le principe de l'élection des membres de la commission et du dépôt des listes**. Il rappelle que pour les communes de moins de 3500 habitants, cette commission doit obligatoirement être constituée de :

- 1 Président : Maire
- 3 membres parmi les élus
- 3 suppléants parmi les élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, décide de procéder à l'élection.

Il est constaté qu'une seule liste a été constituée :

Après vote, la liste déposée a obtenu 10 suffrages. Sont donc déclarés membres de la commission : Emmanuel LABASSE (Président), Sylvain CREGUT (titulaire), Amélie PANCRACIO (titulaire), Frédéric ROUX (titulaire), Camille MARTIN (suppléante), Théo TALANDIER (suppléant), Estel BOUCHE (suppléante).

Une réunion de travail avec Maître MARION est proposée **le lundi 11 juillet à 9H00**.

2. POINT SUR LES TRAVAUX AU CAMPING CAR PARK:

2.1. POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX :

Monsieur le Maire présente l'avancée des travaux : l'entreprise COUDERT a quasiment terminé sa partie. L'entrée est différente de celle prévue initialement sur le plan projeté. Le tour du parc va être clôturé avec des grilles à moutons. L'engazonnement et la plantation des arbres auront lieu à l'automne.

L'ouverture est prévue le 1^{er} juillet, mais il convient de finaliser avec ENEDIS.

Madame Estel BOUCHE précise que les arbres subventionnés plantés sont tous en bonne santé.

Concernant le règlement intérieur, Monsieur le Maire explique que selon la Mairie de Saint-Nectaire, il convient de ne pas reprendre complètement celui de Camping Car Park. La Mairie nous transmettra sa version.

Pour rappel la convention de portage EPF SMAF de la ZH81 a été signée et la délibération prise en janvier 2022.

La convention d'occupation des sols, le contrat de maintenance et les missions ont été signés et retournés à Camping Car Park. Le règlement intérieur, la procédure d'évacuation, le livret d'accueil partenaires ont été reçus de la part du prestataire et doivent être étudiés.

Monsieur le Maire indique qu'au moins un arrêté règlementant le stationnement des autocaravanes, caravanes, camping-cars et autres véhicules aménagés (type Saint-Nectaire) devra être pris.

Enfin Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer au sujet des prix de stationnement sur l'aire de Camping Car :

Les tarifs hors taxe de séjour proposés sont les suivants :

- 1^{er} novembre – 30 avril : 10,50 € TTC la nuit ;
- 1^{er} mai – 31 octobre : 13,20 € la nuit,
- 5 heures de stationnement : 5,50 € TTC.

Les dates sont plus larges que celles prévues à Murol et à Saint-Nectaire, mais les tarifs sont équivalents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal valident ces tarifs à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire de garder une zone de vidange dans la DSP du camping cette année et que des containers verts et jaunes sont prévus, ils seront positionnés à l'extérieur vers l'aire de vidange.

Madame Amélie PANCRACIO fait remarquer que si le Camping des Bombes souhaite des containers, les gestionnaires devront opter pour les containers professionnels et s'adresser directement au SICTOM

3. ACHAT MAISON DE VOISSIERES

Monsieur le Maire indique que l'EPF SMAF a envoyé son avis de valeur et le projette : 200 000 € +/- 15%. Il rappelle les points à prévoir pour ce projet :

- **Une délibération a été prise pour la convention de portage EPF SMAF en mars 2022, la convention sera signée ultérieurement** : durée 10 ans, taux 0.
- **Une délibération devra être prise par rapport à la convention de gardiennage avec EPF SMAF** : confèrera à la commune le droit d'usage, de location, de réaliser des travaux....
- **Mise à disposition du bâtiment à la COM COM pendant 30 ans** : les droits et devoirs seront tous transférés à la COM COM (location, travaux, dépôts PC, assurance) sauf le droit de cession. **Une délibération à ce sujet devra être prise ultérieurement : l'étude débute en septembre.**

Une fois l'achat fait, un découpage de parcelle pourra avoir lieu (géomètre) ce qui permettra de déposer un PA pour un lotissement ou de vendre des parcelles séparément : la partie gauche pourrait être un jardin partagé et l'autre partie pourrait être découpée en plusieurs lots constructibles.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 FINANCES PUBLIQUES
Direction Départementale des Finances publiques du Puy-de-Dôme Pôle d'évaluation domaniale 2, rue Gilbert Morel 63 033 Clermont-Ferrand Cedex 1 Mèl. : ddfp63.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr	Le 06/05/2022 Le Directeur départemental des Finances publiques du Puy-de-Dôme
POUR NOUS JOINDRE Affaire suivie par : Eric BARTHOMIEUF téléphone : 06 12 84 88 27 courriel : eric.barthomeuf@dgifp.finances.gouv.fr Réf. DS : 6314896 Réf. OSE : 2022-63077-25014	à Etablissement Public Foncier 65 Bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND
AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE	
Désignation du bien :	Immeuble bâti
Adresse du bien :	Voissière 63790 CHAMBON SUR LAC
Département :	PUY-DE-DOME
Valeur vénale :	200 000 € + / - 15 %

Monsieur Théo TALANDIER demande combien d'appartements peut contenir le bâtiment : Monsieur le Maire précise 4 à 5 logements.

Monsieur le Maire indique qu'il est peut-être encore possible de négocier le prix avec la propriétaire, car elle ne semble pas avoir reçu d'autre offre. Cependant il convient d'être prudent afin que le bien n'échappe pas à la commune. **Il propose d'essayer de proposer 185 000 euros, en fixant un maximum à 200 000 € si la propriétaire refuse.**

Madame Estel BOUCHE demande s'il est possible de **prioriser le logement de familles locales**. La COM COM suivra-t-elle le choix de la commune ?

Madame Camille MARTIN souhaiterait savoir s'il existe une possibilité de donner la priorité aux locaux lorsque les terrains sont viabilisés et lotis. Les prix sont élevés actuellement pour l'achat d'un terrain.

Madame Pauline BOUCHEREAU indique qu'il serait intéressant de voir comment la commune de BESSE a fait.

Monsieur le Maire précise que les loyers seront récupérés par la COM COM dans le cadre de la convention de gardiennage mais la COM COM va faire tous les investissements et les travaux. Il verra dans le cadre de la commission « droit et citoyenneté » s'il est possible d'inclure une clause qui permettrait de louer en priorité aux locaux.

Madame Estel BOUCHE souhaite que l'on s'assure de ne pas récupérer le bâtiment et les logements en mauvais état au bout de 30 ans.

Madame Camille MARTIN demande s'il y aurait une possibilité d'augmenter la durée du portage pour avoir plus de souplesse.

4. AMENAGEMENT ENTREE DU BOURG

Monsieur le Maire projette le visuel du projet.



4.1. POINT SUR LES SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire indique qu'il y a un grand flou quant à l'obtention des subventions. Il précise que le dossier de demande de subventions « Parking cimetière » est à revoir :

- DETR : refus en date du 31 mai 2022.
- Région : en attente, mais pas de subvention de la région pour les cimetières : dossier à revoir ou à redéposer.
- FIC : accord verbal.

Il rappelle le contexte et les objectifs du projet initial « Parking Cimetière »

- Aménagement végétalisé et paysager du parking d'entrée du bourg de Chambon pour mise en valeur du village et amélioration de l'image et de l'accueil.
- Mise en valeur du patrimoine historique et culturel à proximité immédiate (baptistère classé + cabane Rabany).
- Embellissement par le végétal pérenne dans un souci de développement durable.
- Amélioration et cadrage du stationnement pour optimiser celui-ci, notamment en période de forte affluence estivale.

4.2. PRESTATIONS PREVUES:

Monsieur le Maire rappelle les prestations prévues dans les dossiers de demandes de subventions déposés :

- Etudes, dossiers loi sur l'eau, permis d'aménager, etc...
- Prestation des Animés (à renégocier)
- Aménagement des berges, travaux réseaux, aménagement stationnement, aménagements paysagers, reprise des voies et circulation
- Maitrise d'œuvre

Un plan topographique avait été fait pour le cimetière par le géomètre. Un autre devait être fait pour le parking et l'espace Rabany : le devis proposé par GEOVAL est projeté en séance, il s'élève à 2.232,00 €. GEOVAL a aussi prévu la partie située sur la route départementale.

Pour le cimetière, il était planifié de refaire le relevé topographique cimetière, les allées internes, l'enlèvement des ancrages, la découpe / l'évacuation / le rééquilibrage et la végétalisation.

4.3. FICHE RECENSEMENT CONSEIL REGIONAL

Le Conseil régional ne finançant pas les cimetières, Monsieur le Maire **propose de remplir la fiche de recensement reçue de la part du Conseil régional en axant plus sur l'aménagement de l'entrée du Bourg**. Il s'agirait d'un projet plus global où les financeurs seraient sollicités selon les postes en fonction de leurs possibilités de financement.

Monsieur le Maire projette la fiche projet reçue.

Cette fiche doit être retournée complétée avant le 30 juin 2022 et ne concerne que les projets qui n'ont pas encore été déposés sur le site internet.

Il s'agit pour le Conseil régional de **préparer le Contrat Région sur les 4 prochaines années : deux projets phares maximum par commune seront sélectionnés** par le Conseil Régional et pourront recevoir des subventions dans le cadre du contrat de plan (y compris projets déjà déposés).

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal valident le fait de compléter la fiche de recensement pour le projet global de l'entrée du Bourg.

5. REHABILITATION MAIRIE

Monsieur le Maire fait un point sur les subventions pour ce dossier et projette le tableau récapitulatif :

Future Mairie						DETR	7306120	33,62%	220 755,00	Déposée sur démarches simplifiées le 01/03/2022	Refusé 31 mai 2022 reçu 10/06
						FIC		23,00%	150 995,00	Envoyée par voie postale le 09/03/2022	29/03/2022 : Appel de la part de Mme ESCOT : Accord verbal pour 100.000€. Il faudra faire le point avec elle en milieu d'année
						REGION		23,38%	153 450,00	Envoyée par mail le 09/03/2022	Dossier déposé le 7/04
						TOTAL		80,00%	525 200,00		
		665 500,00	787 800,00								

A ce jour :

- Fic : accord verbal.
- Région : en attente.
- DETR : refus le 31 mai 2022.

Monsieur le Maire rappelle que la demande de subvention DETR a été rejetée : 172 demandes ont été reçues par la préfecture, impossible pour eux de donner suite à tous les dossiers (courrier reçu projeté). A noter que deux autres dossiers de la commune ont reçu de la DETR cette année (Sanitaires Les Rives et Chaudefour).

Lionel CHAUVIN, Président du Conseil Départemental a un droit de regard sur la DETR : il a été contacté pour avoir plus d'information.

Monsieur le Maire précise que s'il n'y a pas de DETR, le projet de réhabilitation ne pourra être mené.

6. ENFOUISSEMENT RESEAUX BT CHAMPSIAUX ET BERLAIRE

Suite à la précédente réunion, il a été demandé une estimation du coût de l'enfouissement des réseaux Basse Tension (BT) à Champsioux et Berlaire.

Monsieur le Maire projette l'estimation transmise par Territoire d'Energie :

Travaux à Champagnu et Bertaire Longueur de Fouille environ 800 mètres	Estimation Coût Global	Charge SIEG	Participation communale
Distribution public (d'electrical)	100 000 € H.T.	70 000 € H.T.	30 000 € H.T.
Réseau Orange : Rivence du réseau Orange à Champagnu Réseau Orange souterrain existant à Bertaire			à confirmer à l'étude
Eclairage Public 2 carrefours	5 000 € H.T.	3 000 € H.T.	2 000 € H.T.
Coût Total H.T.	105 000 € H.T.	73 000 € H.T.	32 000 € H.T.

* Une subvention du Conseil Départemental peut vous être accordée dans le cadre de PC (dans ce cas, vous rapprocher de leur service).

Je attire votre attention sur le fait que ces chiffres sont estimatifs. Ils seront actualisés après réalisation des études de détail. Pour pouvoir les lancer, je vous remercie de bien vouloir m'informer de la décision que vous réservez à ces opérations.

Dans l'attente de votre réponse et les services du Territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaires, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Pour le Président,
Sébastien GOUTTREL



Le coût total s'élèverait à 106 000 € dont 73.000 € seraient pris en charge par le SIEG, 33.000 € restant à charge de la commune.

Monsieur le Maire fait remarquer que le montant est élevé. L'idéal serait de mettre en place un programme et de faire les travaux petit à petit chaque année. **Ceci devra être prévu au prochain budget et proposé.**

7. PARTICIPATION FINANCIERE AU CRITERIUM DE CHASTREIX

Monsieur le Maire indique que, par solidarité et étant donné les retombées économiques et financières importantes sur le territoire, les petites communes alentours allouent une subvention de 200 euros à la commune de Chastreix.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des votants d'allouer cette année 200 euros à la commune de Chastreix pour l'organisation du Critérium.

8. PARCELLES ZN27 ET ZN130 : INTENTION DE VENTE M. KUCZMOWSKI RODOLPHE

Monsieur le Maire aborde un courrier reçu de M. KUCZMOWSKI, proposant à la commune de racheter 2 parcelles lui appartenant à Voissières pour une surface totale de 762 m² et un prix de départ de 37.500 € : ZN27 (290 m²) et ZN130 (472 m²). Le plan cadastral est projeté.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal n'ont pas souhaité donner suite à la proposition de M. KUCZMOWSKI.

ARBRES :

Pour information, tous les propriétaires de cette zone vont couper les arbres. Monsieur KUCZMOWSKI a coupé les siens.

PLU PREVU SUR LA ZONE – EMBLEMMENT RESERVE :

Concernant la parcelle 27, il a été prévu un emplacement réservé dans le futur PLU, justifié par la présence d'une croix.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et s'il s'avère que la croix est sur le domaine public, les membres du Conseil Municipal ont décidé de supprimer l'emplacement réservé sur la parcelle 27 dans le nouveau PLU.

Le Cabinet DERLICH sera informé.

9. NOMENCLATURE M57

Monsieur le Maire indique qu'une délibération doit être prise concernant la nomenclature M57 applicable au 1^{er} janvier 2023.

Le projet de délibération est projeté. Cette nouvelle norme s'appliquera à l'ensemble des comptes de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident d'opter pour la nomenclature M57 et autorisent le changement de nomenclature budgétaire.

10. COMMISSION RAPO, DEPENALISATION ET REGIE DU STATIONNEMENT PAYANT

Monsieur le Maire présente les objectifs et principes de la Commission RAPO :

1. Gérer les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) suite à avis de paiement du forfait post stationnement.
2. Gérer les réclamations suite à paiement du stationnement sur périodes non payantes.

Il convient, à cet effet de **constituer une commission municipale d'examen de ces recours**. La commission **RAPO doit être constituée d'un président, de trois titulaires et de trois suppléants**.

Principes :

Le recours doit être effectué sous un délai d'un mois après réception de l'avis de paiement et la commission dispose également **d'un mois pour statuer** sur la recevabilité du recours ou émettre un avis rectificatif. Le silence de l'autorité compétente **au terme du délai d'un mois vaut décision du rejet du recours**.

L'autorité qui a en charge l'examen, des recours doit établir chaque année **un rapport d'exploitation annuel** qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité ayant institué la redevance avant le 31 décembre de l'année N+1.

Ce rapport contient **un tableau détaillé de suivi statistique des contestations et précise les motifs de recours ainsi que les suites données**.

Les automobilistes pourront présenter un recours devant la commission du contentieux du stationnement payant dans un délai d'un mois suite au rejet du RAPO ou contre le titre exécutoire. Si la requête est jugée recevable, elle est communiquée à notre collectivité qui dispose d'un mois pour produire ses observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des votants :

- De **mettre en place la commission d'examen des recours** (commission RAPO) ;
- De **procéder à la constitution de la commission** :
 - **Président** : Emmanuel LABASSE
 - **Titulaires** : Pascal FOURNIER, Amélie PACRACIO, Frédéric ROUX
 - **Suppléants** : Pauline BOUCHEREAU, Camille MARTIN, Estel BOUCHE
- De maintenir cette commission ainsi constituée **jusqu'à la fin du mandat en cours de l'actuel Conseil Municipal**.

11. COMPTES ADMINISTRATIFS DES SECTIONS 2021

Monsieur le Maire projette les comptes administratifs des sections 2021 :

CA 2021 ETAT DES SECTIONS DEPENSES ET RECETTES	RECETTES	DEPENSES
SECTION LES ANGLÉS		
RESULTAT AU 31/12/2020 (déficit)		1 744,65
Impôts fonciers 2021		50,00
Impôts 100% SMGF	50,00	
Frais administratifs		30,00
total année 2021	50,00	80,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (déficit)		1 774,65
SECTION DES ANGLÉS - BRESSOULEILLE - 1/3 LES ANGLÉS		
RESULTAT AU 31/12/2020 (excédent)	7 646,42	
Impôts fonciers 2021		25,00
Impôts 100 % SMGF	25,00	
Frais administratifs		10,00
mouvement sur année 2021	25,00	35,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (excédent)	7 636,42	
SECTION DES ANGLÉS - BRESSOULEILLE - 2/3 BRESSOULEILLE		
RESULTAT AU 31/12/2020 (excédent)	30 681,14	
Impôts fonciers 2021		51,00
Impôts 100% SMGF	51,00	
Frais administratifs		20,00
mouvement sur année 2021	51,00	71,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (excédent)	30 661,14	
SECTION BRESSOULEILLE		
RESULTAT AU 31/12/2020 (déficit)		2 372,80
Impôts fonciers 2021		1 023,00
impôts 80% SMGF	818,40	
Mise à disposition du sectional (Montagne de Pouly)	1 057,00	
GAEC des Marmottes 705€ / GAEC des Cheminées des fées 352€		
AXA Assurances Tractopelle (50%)		423,35
PAYANT transport tracto pelle (50%)		150,00
frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	1 875,40	1 626,35
RESULTAT AU 31/12/2021 (déficit)		2 123,75

SECTION DE BRESSOUILLE LES ANGLÉS SERETTE

RESULTAT AU 31/12/2020 (excédent)	27 980,64	
Impôts fonciers 2021		500,00
Impôts 100% SMGF	500,00	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	500,00	530,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (excédent)	27 950,64	

SECTION CHAMBON

RESULTAT AU 31/12/2020 (excédent)	70 807,42	
Impôts fonciers 2021		401,00
SIEG Eclairage public aménagement bourg (50%)		7 791,36
PLAYGONES Jeux le bourg (50%)		5 505,60
subvention perçue aire de jeux cons. Régional (50%)	2 293,50	
VEDIF COLLECTIVITES 19 tables MDA (50%)		999,49
Impôts 100% SMGF	401,00	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	2 694,50	14 727,45
RESULTAT AU 31/12/2021 (excédent)	58 774,47	

SECTION CHAMPSIAUX

RESULTAT AU 31/12/2020 (déficit)		15 854,64
Impôts fonciers 2021		861,00
Impôts 80% SMGF	688,80	
Mise à disposition sectional GAEC des Mouflons	400,00	
Assurance Axa Tractopelle (50%)		423,35
PAYANT transport tracto pelle (50%)		150,00
Dégrèvement sécheresse 2021	63,00	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	1 151,80	1 464,35
RESULTAT AU 31/12/2021 (déficit)		-16 167,19

SECTION CHAMBON SERETTE

RESULTAT AU 31/12/2020 (excédent)	4 438,57	
Impôts fonciers 2021		189,00
Impôts 100% SMGF	189,00	
frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	189,00	219,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (excédent)	4 408,57	

SECTION CHAMPSIAUX VARENNES

RESULTAT AU 31/12/2020 (déficit)		3 453,53
Impôts fonciers 2021		149,00
Impôts 100% SMGF	149,00	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	149,00	179,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (déficit)		3 483,53

SECTION LA GUIEZE

RESULTAT AU 31/12/2020 (déficit)		3 829,07
Impôts fonciers 2021		71,00
Frais administratifs		30,00
BLANCHARD géomètre bornage		240,00
mouvement sur année 2021		341,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (déficit)		4 170,07

SECTION MONNEAU GRAND

RESULTAT AU 31/12/2020 (excédent)	12 688,59	
Impôts fonciers 2021		19,00
TEILLOT avocat convention pluriannuelle		660,00
Droit d'herbe 2021 Sarliève Eric	532,00	
La Plate (133€) et L'Audiouze (399€)		
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	532,00	709,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (excédent)	12 511,59	

SECTION MONNEAU PETIT

RESULTAT AU 31/12/2020 (excédent)	215,10	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	215,10	30,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (excédent)	185,10	

SECTION MONNEAU PTI LES ANGLES LA GUIEZE SERETTE

RESULTAT AU 31/12/2020 (excédent)	22 014,47	
Impôts fonciers 2021		542,00
Impôts 50% SMGF	271,00	
Droit d'herbe 2021 Montagne des Fros : Fouillat 367€ gaec vauzelles 661€ Bouchereau 92€ - GAEC des Frênes 461€+650€ - GAEC Oiseau 943€	3 174,00	
Chambre agriculture juriste pour convention		99,60
Dégrevement sécheresse 2021	32,00	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	25 491,47	671,60
RESULTAT AU 31/12/2021 (excédent)	24 819,87	

SECTION MONTALEIX

RESULTAT AU 31/12/2020 (déficit)		703,33
Impôts fonciers 2021		25,00
Impôts 100% SMGF	25,00	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	25,00	55,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (déficit)		733,33

SECTION MONTMIE

RESULTAT AU 31/12/2020 (déficit)		1 523,43
Impôts fonciers 2021		113,00
Impôts 80% SMGF	90,40	
GAEC de Chauffeour (loc parcelle ZR15) 67€	67,00	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	157,40	143,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (déficit)		1 509,03

SECTION MONTMIE MONTALEIX

RESULTAT AU 31/12/2020 (déficit)		679,38
Impôts fonciers 2021		441,00
Impôts 70% SMGF	308,70	
GAEC Chauffeour location ZT 2	132,00	
Dégrevement sécheresse 2021	35,00	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	475,70	471,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (déficit)		674,68

SECTION SURAIN

RESULTAT AU 31/12/2020 (excédent)	8 438,91	
Impôts fonciers 2021		506,00
Impôt 50% SMGF	253,00	
Droit d'herbe 2021 sur ZX 19 Béal / GAEC Marmottes / GAEC Surain x 275€	825,00	
Dégrevement sécheresse 2021	36,00	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	9 552,91	536,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (excédent)	9 016,91	

SECTION VARENNES

RESULTAT AU 31/12/2020 (déficit)		4 036,93
Impôts fonciers 2021		85,00
Location Lacassou ZE 38 Morillat G	360,00	
BIG MAT réparation fontaine		23,87
GEDIMAT fournitures pour travaux voirie Varennes		1606,99
PUM fournitures pour travaux eau Château de Varennes		638,09
PUM fournitures pour travaux eau Château de Varennes		76,08
COUDERT fournitures déchets de carrière pour travaux assainissement		642,44
PUM fournitures pour travaux assainissement		911,94
SIEG éclairage Varennes (Meallet)		500,00
PUM fournitures		43,15
BIG MAT travaux Varennes		45,95
COLI embellissement transformateur EDF		1600,00
BOESNER peintures pour artiste transformateur EDF (1/2)		173,46
subvention Ennedis pour embellissement transformateur	700,00	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	1 060,00	6376,97
RESULTAT AU 31/12/2021 (déficit)		9 353,90

SECTION VOISSIERES

RESULTAT AU 31/12/2020 (déficit)		5 300,58
Impôts fonciers 2021		1 059,00
Impôts 100% SMGF	1 059,00	
Frais administratifs		30,00
mouvement sur année 2021	1 059,00	1 089,00
RESULTAT AU 31/12/2021 (déficit)		5 330,58

Monsieur le Maire projette ensuite l'état financier des sections de la commune :

ETAT FINANCIER DES SECTIONS DE LA COMMUNE DE CHAMBON SUR LAC AU 31/12/2021							
SECTIONS	Résultat au 31/12/2020	Impôts fonciers 2021 (en -)	Frais Divers (en -)	Remboursement Impôts par SMGF (en +)	Mise à disposition du sectional (en +)	recettes diverses (en +)	Résultat exercice au 31/12/2021
Les Angles	-1 744,65	50,00	30,00	50,00			-1 774,65
Les Angles - bressouille- 1/3 Les Angles	7 646,42	25,00	10,00	25,00			7 636,42
Les Angles - Bressouille- 2/3 Bressouille	30 681,14	51,00	20,00	51,00			30 661,14
Bressouille	-2 372,80	1023,00	603,35	818,40	1057,00		-2 123,75
Bressouille - Les Angles - Serrette	27 980,64	500,00	30,00	500,00			27 950,64
Chambon	70 807,42	401,00	14326,45	401,00		2293,50	58 774,47
Champsiaux	-15 854,64	861,00	603,35	688,80	400,00	63,00	-16 167,19
Chambon - Serrette	4 438,67	189,00	30,00	189,00			4 408,67
Champsiaux - Varennes	-3 453,53	149,00	30,00	149,00			-3 483,53
La Guîze	-3 829,07	71,00	270,00				-4 170,07
Monneau Grand	12 688,58	19,00	890,00		532,00		12 511,58
Monneau Petit	215,10		30,00				185,10
Monneau Petit - Les Angles - La Guîze - Serrette	22 014,47	542,00	129,60	271,00	3174,00	32,00	24 819,87
Montaleix	-703,33	25,00	30,00	25,00			-733,33
Montmie	-1 523,43	113,00	30,00	90,40	67,00		-1 509,03
Montmie - Montaleix	-678,38	441,00	30,00	308,70	132,00	35,00	-674,68
Surains	8 438,91	506,00	30,00	253,00	825,00	36,00	9 016,91
Varennes	-4 036,93	85,00	6376,97		360,00	700,00	-9 353,90
Voisières	-5 300,58	1059,00	30,00	1059,00			-5 330,58
		6110,00	23329,72	4879,30	6547,00	3159,50	

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal valident les comptes présentés à l'unanimité des votants.

12. RACHAT D'UNE MOITIE DE CONCESSION DOUBLE A M. BELLON

Par courrier électronique en date du 20 juin 2022, Monsieur René BELLON résidant à BESSE ET SAINT-ANASTAISE (63610), Les Chirouzes propose à la Commune de CHAMBON SUR LAC la **rétrocession de la moitié de la concession perpétuelle double** qu'il a acquise le 2 juin 2009, pour la somme de 450,00 €, et située au cimetière de Chambon sur Lac.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une liste d'attente importante et très peu de concession au cimetière.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité des votants **D'accepter la rétrocession à la Commune de Chambon sur Lac de la moitié de la concession double numéro 49** située dans le nouveau cimetière appartenant à Monsieur René BELLON susnommé, **pour la somme de 150 €** (l'indemnisation se calcule dans la limite des deux tiers du prix qui a été acquitté au profit de la commune. Le troisième tiers a été versé au CCAS celui-ci lui reste acquis).

13 CREATION EMPLOIS SAISONNIERS : MNS ET AGENT

Monsieur le Maire indique qu'afin que le niveau des prestations touristiques reste attractif et dans la continuité des années passées, il aurait lieu de créer :

- cinq emplois non permanents : 4 opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives (APS) et un opérateur principal des activités physiques et sportives (APS) à temps non complet (17H30) du 30 juin au 31 août.
- un emploi non permanent d'adjoint technique territorial non titulaire à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août renouvelable du 1^{er} septembre au 30 octobre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité des votants la création de ces emplois et le recrutement nécessaire.

14. QUESTIONS DIVERSES :

14.1. POINT SANITAIRES PMR : DEVIS MODIFIE ET SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique que le devis de départ a été modifié du fait qu'il était impossible à SANISPHERE de respecter les délais prévus initialement (un des sanitaires non disponible).

L'installation des sanitaires étant urgente à l'approche de la saison estivale, il a été négocié une livraison d'un deuxième sanitaire PMR grande capacité livré le 28 juin comme l'autre.

Le nouveau devis s'élève à 58.608 € TTC pour les deux sanitaires. Une réduction de 3.000 euros HT a été consentie par le fournisseur sur le prix du deuxième sanitaire grande capacité.

14.2. PRET MATERIEL ACES EXPERIENCES 9-11 SEPTEMBRE 2022.

L'association ACES EXPERIENCES a sollicité un prêt de 80 barrières pour l'évènement, qui a lieu tous les ans.

Les membres du Conseil Municipal valident le prêt de matériel, et souhaitent que les barrières prêtées soient toutes récupérées.

14.3. ANIMATIONS : ESCAPE GAME MOBILE, CABANON DEMONTABLE VTT (M. ROLLANDT), EDEN CIRCUS.

Monsieur le Maire présente certaines demandes spécifiques pour les animations de cet été afin de les étudier avec les membres du Conseil Municipal :

CARAVELLE MOBILE (Escape Game Mobile) :

Monsieur le Maire présente les visuels reçus. Les gens sont demandeurs de ce genre d'animation. Monsieur Théo TALANDIER verra avec le responsable pour trouver un emplacement adapté.

CABANON DEMONTABLE VTT :

M. ROLLANDT souhaite installer un cabanon démontable pour mettre ses VTT. Il indique qu'il peut le laisser en place à l'année en cas de besoin. Il est en effet difficile pour lui d'accueillir les clients et ses vélos restent à l'extérieur lorsqu'il part en ballade.

Les élus indiquent que ce cabanon risque de rester en place, ils décident à l'unanimité de refuser son installation.

TERRASSES

Les terrasses de SANCY GLACE et celles de la PAILLOTTE ne sont pas entretenues. Un courrier leur sera adressé.

EDEN CIRCUS

Les membres du conseil Municipal ne souhaitent pas accueillir de cirque cette année. Les affichages sont trop nombreux et le seul parking disponible est utilisé pour les travaux.

14.4. DEMANDES PARTICULIERES ADMINISTRES : CHANGEMENT DE MIROIR DE RUE (MME GRATADEIX), DANGEROSE LES RIVES (DEMANDE M ET MME CHOQUET CARRIE)

CHANGEMENT DE MIROIR DE RUE : demande Mme GRATADEIX

La règle est qu'il n'y a pas de remplacement, sauf sur demande exceptionnelle au Maire.

Monsieur le Maire indique que Madame GRATADEIX souhaite que le miroir de rue soit remplacé.

DANGEROSE LES RIVES

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Madame et Monsieur CHOQUET CARRIE : la sortie par leur voie privée est dangereuse. La commission travaux se rendra sur place pour estimer le besoin.

ACHAT ORDINATEUR COMMISSION ANIMATION

Les membres du conseil municipal ont renouvelé la demande de rachat d'un ordinateur portable pour l'animation. Un devis sera demandé, le prix est estimé à environ 700€.

RABANY : ACHAT DE LIVRES BARBUS MULLER

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal la possibilité d'acheter 20 ouvrages « Les Barbus Müller – Leur énigmatique sculpteur démasqué ! » dans le cadre de l'exposition organisée par le MARQ jusqu'au 30 octobre 2022 qui expose également les statues réalisées par Antoine Rabany (Barbus Müller), sculpteur de Chambon sur Lac, au prix de 26 euros l'un.

Ces ouvrages seront revendus au prix de 26 euros. Certains administrés ont déjà indiqué être intéressés.

MODE DE PUBLICATION DES ACTES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, entre en vigueur la réforme des règles de publicité des actes. Cette réforme prévoit que par principe, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère

Les communes de moins de 3500 habitants ont la possibilité de bénéficier d'une dérogation (les autres devant publier sous forme électronique ou internet). Une délibération devra être prise avant le 1^{er} juillet afin que la commune choisisse les modalités de publicité de ses actes (soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique). Un modèle existe à la COM COM.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité des votants d'opter pour la Publicité par affichage comme modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Il est 21H30, la séance est levée.